

Non classifié

PUMA/ETH(99)3



Organisation de Coopération et de Développement Economiques
Organisation for Economic Co-operation and Development

OLIS : 23-Sep-1999
Dist. : 23-Sep-1999

PARIS

SERVICE DE LA GESTION PUBLIQUE
COMITE DE LA GESTION PUBLIQUE

Or. Ang.

PUMA/ETH(99)3
Non classifié

**AVANT-PROJET DE RAPPORT AU CONSEIL DE L'OCDE SUR
L'AMELIORATION DU COMPORTEMENT ETHIQUE DANS LE SERVICE
PUBLIC DES PAYS DE L'OCDE**

**Réunion du Groupe de référence sur l'éthique dans le service public
OCDE, Château de la Muette, Paris, 23-24 septembre 1999**

La Recommandation sur l'amélioration du comportement éthique dans le service public, adoptée en 1998 par le Conseil de l'OCDE, invitait le Secrétariat à présenter en l'an 2000 un rapport d'analyse des expériences, des actions et des règles qui avaient permis aux pays Membres d'encourager l'intégrité et de faire obstacle à la corruption dans le contexte national. Le Groupe de référence sur l'éthique dans le service public examinera cette proposition, et une fois approuvée, adressera ce projet au Comité de la gestion publique.

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter Janos Bertok:
Tel : (33-1) 45 24 93 57 ; Fax : (33-1) 45 24 87 96 ; E-mail : janos.bertok@oecd.org

81758

Ta. 15924 - 16.09.99 - 22.09.99

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine

Complete document available on OLIS in its original format

Or. Ang.

AVANT-PROJET

PREMIÈRE PARTIE

1. Avant-propos (du Secrétaire général ?)

2. Introduction

Le rapport commencera par expliquer pourquoi l'OCDE est devenue un acteur de premier plan dans ce domaine (il expose les efforts de l'OCDE pour traiter de la corruption, tant du côté de la demande que du côté de l'offre). De plus, il exposera les grandes lignes de la Recommandation (ses principaux objectifs, sa portée générale et un résumé des principes de gestion de l'éthique), ainsi que les étapes et la méthode d'élaboration du rapport (questionnaire).

3. Les défis à relever

Cette section proposera une typologie des grandes questions d'éthique auxquelles les pays Membres doivent aujourd'hui répondre. Elle portera en particulier sur les problèmes que posent les éléments suivants :

- Les réformes de la gestion publique (réduction des effectifs, blocage des salaires, effets indésirables des réformes qui ont entraîné une fragmentation des services publics essentiels).
- L'interaction des secteurs public et privé (conflits d'intérêts entre missions de service public et intérêts privés, notamment du fait de la privatisation, du recours à des ressources extérieures, de la sous-traitance au secteur privé ou des marchés publics).
- L'interface politico-administratif (pressions, clientélisme, etc.).
- L'évolution de l'environnement social (l'évolution des attentes concernant le comportement et l'efficacité, la demande de transparence, l'accès public à l'information).
- Dans certains pays, la gestion de la transition (la faiblesse des rémunérations et le prestige du service public augmentent la tentation de corruption).

Enfin, cette section expliquera pourquoi (et comment) les problèmes mentionnés ci-dessus ont mis en concurrence les valeurs « traditionnelles » et celles de la « nouvelle gestion publique ».

4. Des mécanismes pour assurer les fonctions d'une solide infrastructure de l'éthique

Cette section résumera les dispositifs ou les mécanismes (juridiques ou institutionnels, par exemple) mis en place pour définir, transmettre, imposer, contrôler et récompenser une conduite conforme à la déontologie, des règles de comportement rigoureuses dans le service public, et pour détecter, instruire les cas de malversations des agents publics au sens large et exercer les poursuites.

Un service public fondé sur des valeurs

Cette sous-section fera le point des valeurs fondamentales du service public dans les pays Membres pour étudier leur déclinaison et leur transmission. Parmi les questions qu'il faudra sans doute aborder, on citera l'évolution récente des valeurs contenues dans les législations et les mécanismes de consultation utilisés pour formuler ou redéfinir ces valeurs fondamentales.

Mobiliser les valeurs

Cette sous-section s'ouvrira sur un panorama des règles de conduite que tous les agents du secteur public sont censés observer et précisera quelles autres obligations s'imposent à certaines catégories d'agents ou professions du service public. De plus, elle exposera sommairement les sources de ces règles de conduite (qu'elles soient de nature juridique ou non) et dressera notamment l'inventaire des dispositions pénales applicables aux malversations.

De la prescription au respect des règles

Cette sous-section présentera les institutions et les mécanismes mis en place pour promouvoir des règles de conduite exigeantes, prévenir et détecter les malversations. Elle portera, en particulier, sur les points suivants :

- Les mesures prises par la gestion des ressources humaines pour promouvoir un environnement professionnel favorisant le respect de la déontologie.
- La sensibilisation et la formation des agents publics aux questions déontologiques.
- L'obligation faite aux agents de déclarer leur patrimoine, leurs intérêts financiers.
- Les procédures de dénonciation des malversations ou de communication de soupçons de corruption.
- Le contrôle interne au service de la déontologie dans le secteur public.
- Autres techniques ou mesures de gestion visant à promouvoir des règles de conduite exigeantes et à favoriser la prévention.

Traquer les malversations dans le service public

Cette sous-section fera le point des institutions et des mécanismes mis en place pour examiner les malversations d'agents du service public dans les pays Membres. Elle portera, en particulier, sur les points suivants :

- Les procédures disciplinaires en cas de manquement aux règles de la fonction publique.

- Les modalités d'enquête sur les malversations d'agents du service public et les poursuites.
- L'inspection indépendante de l'administration, notamment par un service d'audit et par le médiateur.

5. La coordination et la gestion

Cette section analysera l'expérience acquise par les pays Membres dans la gestion et la coordination des questions de déontologie administrative ou des mesures de lutte contre la corruption. Il y sera sans doute question des organes indépendants spécialement chargés de l'éthique administrative ou des services centraux de gestion, par exemple une commission sur la fonction publique, le secrétariat du Conseil des ministres, les ministères.

6. L'évaluation

Cette section sera centrée sur les mécanismes, les procédures et les techniques utilisées dans des pays Membres pour évaluer l'efficacité des mesures prises pour promouvoir l'éthique et la prévention de la corruption. Il faudra sans doute y parler des institutions compétentes, de la fréquence de l'évaluation, de ses responsables et de son utilisation.

La section donnera en outre des éléments d'information sur les questions suivantes :

Forces motrices

Cette sous-section recensera les principaux facteurs qui suscitent ou encouragent, puis favorisent les initiatives dans le domaine de l'éthique, par exemple la pression de la demande de transparence dans les mécanismes, les effets d'autres pressions (économiques, sociales et politiques ; nationales et internationales).

Questions nouvelles

- Les obligations spécifiques des hauts fonctionnaires.
- Les nouvelles méthodes de défense de l'intérêt général au confluent des secteurs public et privé.
- L'interface politico-administratif : il sera sans doute question, entre autres sujets, du recrutement de conseillers politiques.
- Les normes de la vie publique : les exigences nouvelles des citoyens ont incité la sphère politique à prendre des initiatives concernant la vie politique et à donner l'exemple. Il serait tenu compte d'initiatives récentes, par exemple les codes de conduite des ministres ou les règles de financement des partis politiques.

Méthodes exemplaires ou prometteuses, expériences originales et réussies

- Événements antérieurs et contexte social : mesures prises à l'appui d'un environnement favorable, de la confiance des citoyens, de la citoyenneté.
- Efforts de sensibilisation, cas exemplaires, par exemple les stages d'initiation.

- De la paix armée au partage de l'expérience acquise : l'échange entre les secteurs public et privé.
- Les mesures de prévention pour éviter les situations de conflit d'intérêts : il sera sans doute question, entre autres sujets, de l'évolution récente de la politique de déclaration.

Du respect des règles à l'intégrité

La dernière sous-section de la partie consacrée à l'analyse proposera une vue d'ensemble de l'évolution générale de la gestion de l'éthique (orientations, mesures les plus fréquentes, stratégies). Elle examinera les mesures qu'impose le développement fonctionnel d'une infrastructure nationale de l'éthique, du contrôle à l'orientation, en passant par la gestion. Cette sous-section fera en outre le point de l'expérience acquise dans les pays de l'OCDE, pour assurer la généralité et la cohérence des mesures visant à promouvoir l'intégrité et à empêcher les malversations, tant au stade de la conception qu'à celui de la mise en œuvre.

Enfin, cette sous-section permettra de vérifier l'adéquation des principes de gestion de l'éthique et peut-être de les ajuster compte tenu des résultats de l'enquête.

7. Annexes

- Recommandation du Conseil de l'OCDE sur l'amélioration du comportement éthique dans le service public.
- Questionnaire utilisé pour l'enquête.

DEUXIÈME PARTIE

Chapitres par pays

Les chapitres par pays apporteront des données concrètes sur la réglementation, les institutions et les procédures que les pays Membres de l'OCDE utilisent dans leur environnement administratif, social et politique. Ces données seront tirées des réponses au questionnaire sur la gestion de l'éthique dans le service public.